

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

Première séance de la session régulière du mois d'août 2018 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, lundi le 6 août 2018 à laquelle sont présents les conseillers (ère) Marie-Eve Landry, Jonathan Fleury, Stéphane Normandin, Louis Lemay, sous la Présidence de monsieur le Maire Pierre Désaulniers, formant quorum.

Le Directeur général, monsieur Jacques Caron ainsi que la Secrétaire-trésorière, madame Maryse Grenier sont également présents.

**SÉANCE**

Rés. 18-175

**OUVERTURE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et résolu que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**ORDRE DU JOUR**

Rés. 18-176

**ADOPTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Rés. 18-177

**ADOPTION PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE RÉGULIÈRE - 3 JUILLET 2018**

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 3 juillet 2018;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 3 juillet 2018 tel que rédigé.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Rés. 18-178

**APPROBATION**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses des cadres et des autorisations de paiements de comptes du Directeur général et de la Secrétaire-trésorière en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

**SUITE ITEM « RÉS. 18-178/LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER - APPROBATION »**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu que le Conseil municipal approuve la liste des comptes payés et à payer dont copie a été remise à chacun des membres du Conseil avant la présente séance, et d'autoriser leur paiement au montant de 317 817.67 \$ et que celle-ci est déposée dans les archives de la Municipalité sous la cote temporaire **CPTLT2018108**.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**CORRESPONDANCE**

Du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET), Direction de la planification budgétaire et des investissements, une lettre pour informer le Conseil municipal d'une subvention maximale de 619 476 \$ dans le cadre du programme d'aide « *Réhabilitation du réseau routier local* » du volet « *Redressement des infrastructures routières locales* » concernant les travaux de décohesionnement sur le chemin Héroux.

Du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET), Direction de la planification budgétaire et des investissements, une lettre pour informer le Conseil municipal d'une subvention maximale de 1 309 079 \$ dans le cadre du programme d'aide « *Réhabilitation du réseau routier local* » du volet « *Accélération des investissements sur le réseau routier local* » concernant les travaux de réfection des chemins Bellevue, Bernier, du Lac, Lac-des-Îles, Lavergne, des Laurentides, Lemay de la Station et St-Onge.

De la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, une copie certifiée conforme de la résolution numéro 2018-07-194, adoptée par leur Conseil relativement à la démarche de regroupement des Services de sécurité incendie du territoire de la MRC de Maskinongé.

Du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), Direction générale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec, une demande de contribution financière à titre de compensation concernant la demande d'autorisation pour le projet « *Saint-Boniface/Lots nos 3 762 589, 3 763 128, 3 763 200, 3 763 201 et 3 763 357/Installation de l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées* » car les activités nécessaires à la réalisation de ce projet comportent des travaux de drainage et de canalisation, de remblai et de déblai ou d'aménagement du sol qui affectent un milieu humide et hydrique et que cette contribution financière sera versée au « *Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État* » et servira à la mise en œuvre de programmes visant la restauration et la création des milieux humides et hydriques afin de favoriser l'atteinte de l'objectif d'aucune perte nette de la Loi.

Du Gouvernement du Québec, Le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur André Fortin, un avis concernant l'octroi d'une aide financière de 25 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes de la Municipalité dans le cadre du « *Programme d'aide à la voirie locale* du volet « *Projets particuliers d'amélioration* ».

## **SUITE ITEM « CORRESPONDANCE »**

De la Société d'habitation du Québec, Direction de l'habitation sociale, une copie conforme d'un document envoyé à l'Office municipal d'habitation de St-Boniface de Shawinigan concernant l'approbation de leurs états financiers 2015 audités afin d'établir le montant de leur subvention.

Du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET), Centres de services de la Mauricie, un suivi concernant une demande du Conseil municipal par la résolution no 18-164 afin de faire l'inspection et la réparation des regards pluviaux qui sont défectueux sur la Route 153 dans le territoire de la Municipalité.

## **PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL DE LA MRC**

Rés. 18-179

### **APPROBATION DU RÈGLEMENT #260-18**

### **ACHAT D'UN IMMEUBLE ET TRAVAUX D'AMÉLIORATION LOCATIVE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC considère qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'un immeuble et de faire des travaux d'amélioration locative;

**CONSIDÉRANT QU'**un emprunt est nécessaire pour réaliser cet achat et faire des travaux d'amélioration locative;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC soumet ledit règlement à l'approbation des municipalités membres tel que requis par la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** les informations détaillées sur le projet, notamment l'impact sur la quote-part annuelle de la municipalité, ne sont pas fournies d'office avec la demande;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal se questionne sur les retombées pour les citoyens de Saint-Boniface du Parc industriel situé à Louiseville;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé et résolu :

**QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Boniface rejette le règlement numéro 260-18 intitulé :

*RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACHAT D'UN IMMEUBLE, DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION LOCATIVE ET POURVOYANT À L'APPROPRIATION DES DENIERS NÉCESSAIRES POUR EN DÉFRAYER LE COÛT ET PROCÉDER À UN EMPRUNT À LONG TERME N'EXCÉDANT PAS UN MILLION SIX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS ( 1 650 000 \$ )*

lequel a été adopté par le Conseil de la MRC de Maskinongé le 13 juin 2018, sous le numéro 178/06/18, tel que soumis.

**ONT VOTÉ POUR :** \_\_\_\_\_

**ONT VOTÉ CONTRE :** Madame la conseillère Marie-Eve Landry  
Monsieur le conseiller Jonathan Fleury  
Monsieur le conseiller Stéphane Normandin  
Monsieur le conseiller Louis Lemay

**REJETÉ MAJORITAIREMENT**

## **DOSSIER ADMINISTRATIF**

### **DEMANDES D'ACCOMMODEMENTS**

Rés. 18-180

#### **NOMINATION D'UN RÉPONDANT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury appuyé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que le Conseil municipal, en conformité avec les dispositions de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État, nomme le Directeur général comme répondant afin de guider le Conseil ainsi que les membres du personnel de la Municipalité en matière des demandes d'accommodements pour un motif religieux afin de leur formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS**

### **TRONÇON AQUEDUC LAC-LEMAY/CHEMIN DU RAVIN**

Rés. 18-181

#### **ACQUISITION**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal autorise l'acquisition du tronçon de conduite d'aqueduc privée situé entre l'extrémité du réseau municipal du chemin du Lac-Lemay et le chemin du Ravin pour une valeur symbolique de 1 \$ et autorise le Maire et le Directeur général à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution à toutes fins que de droit.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **CHEMIN DU LAC-DES-ÎLES ET RUE GUIMONT**

Rés. 18-182

#### **MANDAT ARPENTEUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu que le Conseil municipal, en lien avec les travaux majeurs de voirie effectués dans ces secteurs, autorise le Directeur des travaux publics à octroyer un contrat d'arpentage des sections concernées du chemin du Lac-des-Îles et de la rue Guimont.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **DOSSIER D'URBANISME**

### **RÈGLEMENT NO 485**

Rés. 18-183

#### **Règlement concernant les limites de vitesse.**

**ATTENDU QUE** le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une Municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

## **SUITE ITEM « RÉS. 18-183/RÈGLEMENT NO 485 »**

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 445 du *Code municipal* l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil municipal tenue le 3 juillet 2018 par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et que le projet de règlement a été déposé par la Secrétaire-trésorière, madame Maryse Grenier à cette même séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu qu'un règlement portant le numéro 485 soit adopté et qu'il est statué et décrété par le présent règlement ce qui suit :

### **ARTICLE 1**

Le présent règlement porte le titre de « Règlement concernant les limites de vitesse ».

### **ARTICLE 2**

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse  
- excédant 30 km/h sur la rue Commerciale

### **ARTICLE 3**

La signalisation appropriée sera installée par le service des travaux publics de la Municipalité.

### **ARTICLE 4**

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

### **ARTICLE 5**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT À LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 AOÛT 2018.**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

## **RÈGLEMENT NO 486 (LIMITE DE VITESSE)**

### **AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Jonathan Fleury donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente le Conseil municipal prendra en considération et adoptera s'il y a lieu un règlement concernant la limite de vitesse pour les avenues des Prés et Richard ainsi que les rues des Saules et des Ruisseaux sur le territoire de la Municipalité.

## **SUITE ITEM « RÉGLEMENT NO 486 (LIMITE DE VITESSE) »**

Rés. 18-184

### **PROJET**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que le Conseil municipal accepte le dépôt par la Secrétaire-trésorière du projet de règlement no 486 concernant des changements de limites de vitesse pour les avenues des Prés et Richard ainsi que les rues des Saules et des Ruisseaux sur le territoire de la Municipalité.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **INSPECTRICE EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

Rés. 18-185

### **ANNULATION RÉOLUTION NO 18-169**

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu que le Conseil municipal annule la résolution no 18-169 adoptée à la séance régulière du 3 juillet 2018 concernant l'embauche de madame Sandra Gérôme, à titre d'inspectrice en bâtiment et environnement pour les besoins de la Municipalité en raison du désistement de Madame Gérôme.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **VARIA**

- **ACTIVITÉS DE LOISIRS ET DE CULTURE**

Madame la conseillère Marie-Eve Landry fait part à l'assemblée des activités de loisirs et de culture à venir.

- **CLÔTURES PARC EDMOND**

Rés. 18-186

### **ACHAT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu que le Conseil municipal autorise l'achat de deux (2) clôtures pour un montant de 5 700 \$ avant taxes pour le Parc Edmond et autorise la Secrétaire-trésorière à utiliser le Fonds « *Parcs et terrains de jeux* » pour en financer l'achat.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Rés. 18-187

### **ADOPTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que cette séance soit close.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

---

Maire

---

Secrétaire-trésorière